

“Loi Macron, l'enfumage”

La présentation du projet de loi « Macron » pour « libérer l'activité » ne fait que confirmer l'ancrage libéral de l'exécutif. Le Président de la République et le Premier ministre font la promotion de ce texte comme une loi de « progrès et de liberté » et prétendent « s'attaquer à la rente ». En vérité, cette loi est une bombe libérale qui fait du droit une marchandise, qui entérine de nouveaux reculs pour les salariés, qui privatise des aéroports rentables pour les offrir à des fonds étrangers avides de nouveaux profits, comme on le voit à Toulouse ou à Nice. Parmi la centaine d'articles de ce texte, on crée également pour nos concitoyens un transport de 3ème classe en autocars, qui contribuera à torpiller au passage le service public ferroviaire, la sécurité des voyageurs et qui va clairement à l'encontre de la transition énergétique.

Arc-bouté sur la mise en œuvre rapide des recettes des puissants, l'exécutif entend faire de ce texte une référence dans la soumission aux exigences de la finance : privatiser et libéraliser plus, toujours plus vite. Car derrière quasiment chaque mesure de ce projet de loi, se cachent de nouveaux et profonds reculs sociaux et de société. Pour l'extension du travail du dimanche, ce sont plus d'un siècle de conquêtes sociales qui sont balayés d'un revers de main. L'attaque contre la justice prud'homale concrétise un vieux rêve patronal : la liberté de licencier vite, sur la base d'une procédure expéditive. La libéralisation des professions réglementées du droit, tels que les notaires ou les avocats, entend, elle, imposer une conversion accélérée au modèle anglo-saxon, sans tenir compte des atouts indéniables de notre droit, notamment en terme d'équilibre territorial et d'indépendance.

Derrière quasiment chaque mesure de ce projet de loi, se cachent de nouveaux et profonds reculs sociaux et de société.

L'enrobage sémantique de cette « bombe à Macron » tient quant à lui de la plus grande hypocrisie : ce serait le seul moyen, après « l'échec » du pacte de responsabilité, pour relancer « la croissance et l'activité ». Le ministre de l'Economie se prend ainsi pour Hercule nettoyant les écuries d'Augias en s'attaquant aux professions réglementées.

Dans les faits, il agit plutôt en porteur d'eau de la Commission européenne. Car, pour rassurer Bruxelles sur les intentions de la France en matière de réforme structurelle, le Premier ministre a pris soin d'inscrire ce texte dans une visée globale qui comprend, entre autres, le renforcement des contrôles des chômeurs, la mise en place d'un système plus incitatif à la reprise d'emploi, le plafonnement des indemnités de licenciements...

Voilà donc ce qui anime la volonté du pouvoir de faire passer par la force ce texte d'adoubement néolibéral. Devant l'ampleur des contestations qu'il cristallise, la menace du recours à l'article 49-

3 de la Constitution, permettant de faire adopter sans vote un texte par les parlementaires, est sans doute l'ultime provocation d'un exécutif qui assume sa mue politique en direction des puissants.

C'est donc à la constitution d'un vaste front commun du refus du dictat libéral que nous devons nous atteler dans les prochaines semaines.



Jean Tirole a reçu officiellement, des mains du roi Charles XVI Gustave de Suède, son prix dit "Nobel" d'économie, en réalité créé par la Banque de Suède.



Une bonne occasion pour tous les titres "qui comptent" de la presse économique nationale et internationale de poser, à leur façon, la tiare sur la tête d'un successeur de "papes" de l'ultralibéralisme tels que Von Hayek ou Milton Friedman.

Dans le magazine Challenges, on apprend ainsi que les français coûtent cher à notre nation... par leur « manque de culture économique » ! Ceci étant posé, le docteur Tirole donne ses remèdes. Réforme des collectivités : il existe une « anomalie française » à corriger par « l'élimination des doublons et une prise de décision simplifiée [qui] économiseraient des coûts et, dégageant des moyens, pourraient [...] améliorer le service public. » Hollande et Valls nous l'avaient bien dit !

Et celui qui, depuis 2003, prêche pour la création du "contrat de travail unique" abolissant le CDI, a son idée sur l'austérité. Il faut, dit-il, réformer en profondeur en suivant « l'exemple de pays comme l'Allemagne et la Suède » le marché de l'emploi et l'état. Voilà qui devrait plaire à Angela Merkel, qui estime justement que les réformes en France sont « insuffisantes ». « La Commission [européenne] a aussi dit de façon claire que ce qui est jusqu'à présent sur la table n'est pas encore suffisant. Ce avec quoi je suis d'accord », a-t-elle bien mis les points sur les "i" à propos de la France et de l'Italie dont les budgets ne conviennent pas à Bruxelles. Entre l'économiste du sérail "banque-de-suédisé" et Merkel, l'accord est parfait.

En 2015, auront lieu deux élections importantes. Les élections départementales, le 22 et 29 mars, et, en fin d'année, probablement au mois de décembre (la date n'étant pas encore fixée) les élections régionales.



Vous avez jusqu'au 31 décembre pour vous faire inscrire sur les listes électorales en mairie (ou ses annexes) de votre lieu de résidence. Se munir :

- ① d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité en cours de validité, passeport, décret de naturalisation, livret de famille avec preuve de la nationalité française),
- ② d'un justificatif de domicile (quittance de loyer, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe, d'assurance ou d'eau, titre de propriété ou certificat d'imposition).

*Nous vous souhaitons
à toutes et tous pour vous
et vos familles de passer
un joyeux Noël et de
bonnes fêtes de fin d'année*